

Arrêté ministériel n° 2006-460 du 18 août 2006 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	18 août 2006
Publication	Journal de Monaco du 25 août 2006 ^[1 p.3]
Thématique	Lutte contre le terrorisme et le crime organisé

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2006/08-18-2006-460@2006.08.26>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 août 2006.

Article 1er

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté

Annexe

Voir l'annexe I de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 25 août 2006

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2006/Journal-7885>